

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU BUREAU DE COMMUNAUTE DU 28 JANVIER 2019**

Date de convocation :
22 janvier 2019

Nombre de conseillers :
en exercice : 21

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mille dix-neuf le vingt-huit janvier à 19 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Christian ROBACHE, Sinclair VOURIOT, Roland HARLE, Edwige LAGOUGE, Frédéric NION, Laurent SIMON, Pascal LEROY, Thibaud GUILLEMET, Mireille MUNCH, Jean-Michel BARAT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Jean TASSIN, Jacques AUGUSTIN, Tony SALVAGGIO.

formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Yann DUBOSC à Mireille MUNCH, Jean-Marie JACQUEMIN à Pascal LEROY.

ABSENTS :

Laurent DELPECH, Patrick MAILLARD.

Monsieur Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

TARIFICATION BRIGADE VERTE

1. Une information est faite aux élus concernant la présence d'un agent armé au sein de la brigade rurale ; les communes opposées à ce principe sont invitées à se faire connaître.
2. Une proposition de tarification des missions spécifiques de la brigade rurale est faite aux élus concernant la mise à disposition de 2 agents accompagnés ou non du chef de service.

POURSUITE DU PROJET DEMOS (Dispositif d'Education Musicale Orchestrale à vocation Sociale)

Edwige LAGOUGE dresse un premier bilan positif des 3 premières années du DEMOS, et propose aux élus la poursuite dudit projet. Précédemment financé par la Philharmonie de Paris, il est désormais nécessaire d'établir un nouveau montage financier pour le renouvellement du dispositif.

**CONVENTION DE MANDAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (AESN)
RELATIVE A L'INSTRUCTION, LA LIQUIDATION ET LE PAIEMENT DES AIDES
POUR LA MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT EN
PARTIES PRIVATIVES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **AUTORISER** le Président à faire une demande de conventionnement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- ❖ **AUTORISER** le Président à signer cette convention ainsi que tout document s'y afférent.

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 2018-01-08- TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE
DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT RUE ALFRED BREBION A LAGNY SUR
MARNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVER** la proposition d'avenant n°1 pour le marché 2018-01-08 ;
- ❖ **AUTORISER** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°1 correspondant pour le compte de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire

**LANCEMENT D'UNE CONSULTATION RELATIVE A UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE
VOIRIE ET RESEAUX DIVERS GERES PAR LA CAMG**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LANCER** une consultation des entreprises en vue de recourir à un marché en procédure d'Appel d'Offres Ouverte pour les travaux de Voirie et Réseaux Divers ;
- ❖ **AUTORISER** le Président à signer ledit marché et tous les documents afférents, au terme de cette consultation ;
- ❖ **DIRE** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h08